



Notre négociation

Bulletin d'information

POUR AFFICHER

COMMUNIQUÉ N°06

1 SEPTEMBRE 2009

La négociation est toujours au cœur de nos priorités.

Depuis déjà quelques semaines l'employeur nous indique qu'il a un important enjeu de temps. Sans nécessairement être nouveau pour nous, nous trouvons que cela est de plus en plus présent dans son discours.

Nous avons énormément de difficulté à comprendre pourquoi l'employeur soulève cette contrainte de temps en identifiant une date butoir pour terminer la négociation.

Nous tenons à rassurer les membres que notre objectif est de poursuivre la négociation sur la base des intérêts et de discuter de l'ensemble des enjeux pour lesquels nous avons reçu un mandat de l'assemblée.

Les médiatrices nous ont soumis une proposition à l'effet de poursuivre la négociation, et ceci, sans date butoir. Les parties ont acceptées cette proposition. Comme nous vous l'indiquions dans le communiqué N° 5 nous avons présentement 15 de nos 17 enjeux sur la table.

La négociation sur la base des intérêts est un processus où tout est relié ensemble. Il s'agit d'un bloc où il est impossible de prendre ce qui fait notre affaire et de laisser le reste. C'est pour cette raison que nous sommes prudents dans nos comptes rendus car la photo actuelle peut-être différente à la fin de la négociation.

Plusieurs pistes de solutions, dont certaines impliquent des modifications majeures aux façons de faire actuelles, sont présentement sur la table. Ces hypothèses demandent beaucoup de travail afin de s'assurer qu'elles rencontrent bien les intérêts des parties.

Votre comité de négociation désire poursuivre les travaux amorcés dans votre meilleur intérêt et dans le cadre du mandat lui ayant été confié par l'assemblée générale.

Votre comité de négociation



**Syndicat des employé-es de magasin
et de bureau de la SAQ**

POUR LA VRAIE RECONNAISSANCE

1- Équité interne; 2- L'ancienneté pour tous; 3- Création de postes réguliers; 4- CPOS dans succursales de type solo; 5- Droits acquis; 6- Assurances; 7- Formation; 8- Affectation des salarié-es à temps partiel; 9- Remplacement des besoins d'opération; 10- Service continu; Limiter les agences; 12- Gérer les importations privées; 13- Contrer la privatisation, la sous-traitance et les PPP; 14- Limiter le travail hors accréditation; 15- Limiter le travail fait par les gestionnaires; 16- Santé et sécurité au travail; 17- Comités paritaires